

**Rémunération / salaire**

**Stage CGT-FO – 13-17 mai 2024**

Responsables du stage : Philippe LÉGÉ, Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST – Université Paris I) Maxime RAULET (CGT-FO)

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Lundi 13 mai 2024 | Mardi14 mai 2024 | Mercredi15 mai 2024 | Jeudi16 mai 2024 | Vendredi17 mai 2024 |
| 09 h 00 | **Présentation de l’ISST,****de la session** &**tour de table**Philippe LÉGÉ (ISST)Nicole MAGGI-GERMAIN (ISST)Maxime RAULET (CGT-FO)**Approche socio-économique : une brève histoire du salariat**Philippe LÉGÉÉconomiste (I.S.S.T.) | **Lecture d’accords d’entreprise sur les salaires**Travaux de groupeset mise en communMaxime RAULET (CGT-FO)Philippe LÉGÉÉconomiste (I.S.S.T.) | **Lecture et analyse de la fiche de paie**Sylvie VERCLEYEN(Cabinet Legrand) | **La négociation obligatoire d’entreprise sur la rémunération**Nicole MAGGI-GERMAINJuriste (I.S.S.T.) | **Restitution des synthèses****et échanges**Karen GOURNAY(CGT-FO – Secrétaire confédérale) |
| 12 h 30 |  |  |  |  |  |
| 14h17 h 00 | **Le salaire socialisé**Michaël ZEMMOURÉconomiste (Université Lyon 2)**17h00-17h30****Réappropriations syndicales** | **Le partage de la valeur ajoutée et le « coût du travail ».**Approche économiquePhilippe LÉGÉÉconomiste (I.S.S.T.)**17h00-17h30****Réappropriations syndicales** | **La distinction salaire / rémunération**.Approche juridiqueNicole MAGGI-GERMAINJuriste (I.S.S.T.)**17h00-17h30****Réappropriations syndicales** | **Techniques de négociations salariales**Pascal LAGRUE(CGT-FO)**17h00-17h30****Réappropriations syndicales** | Bilan de la session**FIN 15 H** |

**PRÉSENTATION DE LA SESSION**

**PUBLIC :**

Stage à destination de militants d’entreprise amenés à négocier les salaires dans l’entreprise.

**OBJECTIFS :**

Permettre aux stagiaires de maîtriser la technique et les enjeux concernant les rémunérations afin de leur permettre de participer aux négociations salariales en ayant les connaissances théoriques et pratiques nécessaires.

La première partie de la semaine déclinera des approches et analyses plus théoriques de la question des salaires/rémunération appréhendée par différentes disciplines (sociologie, économie et droit) pour en comprendre les enjeux. À partir du milieu de la semaine, les approches développées seront pratiques (lire un bulletin de paie ; entrer en négociation).

**THÉMATIQUES**

Les différentes présentations doivent permettre d’articuler dimensions théorique et pratique grâce à des interventions d’universitaires, chercheurs mais également de praticiens. La semaine permettra ainsi d’identifier et de clarifier un certain nombre d’évolutions récentes pour en comprendre les enjeux et permettre aux stagiaires de le traduire ensuite dans le cadre de leur mandat syndical.

Du point de vue pédagogique, chaque intervention donnera lieu à un travail en sous-groupes réalisé par deux ou trois stagiaires permettant de traduire en action syndicale les idées qui auront été développées par l’intervenant extérieur. Ce temps de réappropriation syndicale donnera lieu, vendredi matin, à une restitution et à des échanges.

*Lundi :*

* Matin : l’accueil des participants sera suivi d’une présentation de l’ISST et de la session puis d’un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la formation.

La deuxième partie de matinée sera consacrée à quelques éléments sur la constitution historique du salariat et sur ses récentes évolutions.

* Après-midi : l’intervention se concentrera sur la notion de salaire socialisé, qui prend la forme en France de cotisations sociales finançant les différentes prestations d'assurances sociales. Le financement de la protection sociale a évolué, notamment sous l’effet d’une politique massive d’exonération de cotisation employeur et de la fiscalisation des ressources de la protection sociale. Cette évolution, qui n'est pas limitée à la France, a modifié à la fois la logique et les effets distributifs du financement de la protection sociale. Cette politique crée dans les comptes publics une tension importante entre financement des services publics et financement des assurances sociales. En complément, depuis une quinzaine d'années, les rémunérations annexes au salaire ont été encouragées (prime Macron, épargne salariale, participation de l'employeur à la protection sociale d'entreprise). Or elles ne sont pas incluses dans le calcul des droits contributifs (retraite, chômage, indemnités journalières).

*Mardi :*

* Matin : Des travaux de groupes réalisés sur quelques accords d’entreprise transmis par FO.
* Après-midi : cette session de formation visera à donner les bases conceptuelles permettant de comprendre la notion de valeur ajoutée, la répartition de celle-ci entre salaires et profits, l’évolution des inégalités salariales et les controverses concernant les effets de la variation du « coût du travail » sur l’emploi.

*Mercredi :*

* Matin : il s’agira de « décrypter » la fiche de paie pour aider à sa compréhension. Un lien sera également établi avec l’analyse des comptes de l’entreprise et des documents comptables pertinents à connaître.
* Après-midi : l’intervention portera sur la distinction établie par le droit entre le salaire et la rémunération afin d’en cerner les enjeux, en particulier au regard de la démultiplication des primes ou encore, au niveau européen, de l’introduction de la notion de « salaires minimaux adéquats » par la directive de 2022.

*Jeudi :*

* Matin : sera faite une présentation du cadre juridique des négociations obligatoires sur la rémunération, notamment au regard de la hiérarchie des normes (convention ou accord de branche et contrat de travail) et plus particulièrement de la notion de salaires minima hiérarchiques. L’intervention donnera lieu à la lecture d’accords d’entreprise permettant d’illustrer le propos.
* Après-midi : un représentant de l’organisation syndicale abordera la question des techniques de négociation salariale du point de vue des orientations du syndicat : comment préparer une négociation ; entrer en négociation ; quelle « méthode » adopter suivant le contexte de la négociation….

*Vendredi :*

* Matin : les réappropriations syndicales réalisées à la fin de chaque demi-journée feront l’objet d’une restitution et d’échanges entre les stagiaires et seront suivies d’une intervention de la Secrétaire confédérale.
* Après-midi : bilan de la session

FIN DE LA SESSION : 15 h